

## ANNEXE 1 – Application de l'article 1 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs

### PROGRAMME D' ACTIONS ET OBJECTIFS 2014- 2017

L'Association a pour mission de gérer de manière administrative, humaine et financière, d'une part, les structures d'accueil permanent et temporaire pour des enfants de 3 mois à 4 ans, et d'autre part, un Relais Assistantes Maternelles et un lieu d'information pour l'accueil du jeune enfant.

L'Association représentée par son conseil d'administration, participe à toutes les réunions de concertation et de bilan concernant ce secteur d'activité.

L'Association garantit un fonctionnement des structures cohérent avec la politique Enfance et Jeunesse menée par la Communauté de Communes du Créonnais, définie dans le Contrat Enfance Jeunesse contractualisé entre la Communauté de Communes du Créonnais et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Par voie d'avenant, les objectifs définis ci-après pour la période 2014-2017 pourront faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des besoins observés conjointement par l'association et les services de la Communauté de communes.

#### **1. LES OBJECTIFS 2014-2017 :**

##### **1.1 Les objectifs généraux**

L'Association s'engage à :

- Maintenir des tarifs permettant une accessibilité pour tous et une mixité sociale, en incluant des adhésions préférentielles pour les résidents de la Communauté de Communes du Créonnais
- Maintenir et faire évoluer la qualité des services proposés
- Répondre aux besoins d'accueil ponctuel ou journalier des familles
- Favoriser l'implication active des parents dans la vie des structures,
- Garantir une éthique pédagogique et professionnelle pluridisciplinaire, permettant l'épanouissement du jeune enfant en toute sécurité.
- Respecter les principes de laïcité et de neutralité au sein des accueils.
- Gérer les installations et les activités dans l'intérêt des usagers en respectant les obligations légales en matière d'hygiène, de sécurité, de taux d'encadrement, de médecine préventive et de réglementation du travail
- Maintenir en bon état de conservation le patrimoine immobilier mis à la disposition par la collectivité
- Appliquer dans chaque structure la prestation de service unique en conformité avec les attendus précis de la CNAF, en fournissant à partir de la rentrée de septembre 2014 les couches et les repas, et en veillant à maintenir un taux de facturation inférieur à 107%\*

*\* Le taux de facturation est l'écart entre les heures réalisées et les heures facturées, ce critère précis permettra à la structure de bénéficier du montant bonifié de la PSU et garantir ainsi une recette plus élevée pour la structure.*

## 1.2 Les objectifs pédagogiques

Axes	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
<b>Favoriser la cohésion sociale</b>	Concilier vie familiale et professionnelle en diversifiant les modes d'accueil	Conforter la complémentarité des structures sur l'ensemble du territoire.	Couverture de la population du territoire	Ratios par typologie à partir de statistiques
			Implantation équilibrée des services collectifs	Cartographie et respect des bassins de vie; Résidence du public par commune
			Diversité et attractivité de l'offre	Variété et complémentarité; interventions spécialisées, liste des actions et services...
	Soutenir la solidarité entre générations	Recréer et renforcer le lien entre générations	Mixité des publics	Données du public répertoriées par structures, bilan des manifestations conviviales, niveaux de ressources,,,
<b>Soutenir la fonction parentale</b>	Soutien des familles et accompagnement aux modes de garde	Conforter son rayonnement sur le territoire	Implication des familles	Participation aux instances et moments forts mis en place; conseils de structure, réunions collectives, débats, manifestations conviviales
	Donner aux parents les moyens d'assumer leurs responsabilités éducatives	Conforter la cohérence et la complémentarité des structures d'accueil sur le territoire	Qualification, compétence de l'encadrement Formations des administrateurs	Formation initiale/continue; en direction des salariés mais également des parents bénévoles
		Conforter l'accessibilité de tous les enfants du territoire	Application par les structures de la PSU	Etude de la fréquentation des structures par les familles (fréquence, représentativité des familles utilisatrices)
			Organisation et coût des transports	Etude sur les modes de déplacement et les mutualisations des moyens sur le territoire

		Créer des espaces de rencontre et d'information entre les différents partenaires et les parents	Information des familles	Retour des utilisateurs, Plaquettes, Affichages...
	Mettre en place des animations qui respectent la spécificité des publics "Petite Enfance »	Prendre en compte les problématiques de mobilité, de rythme de vie et d'accessibilité	Qualification, compétence de l'encadrement	Formation initiale/continue; spécialité, complémentarité, volumes d'heures de formation, budget alloué à la formation, nombre de diplômés, accueil de stagiaires
			Réactivité du territoire	Enquêtes Enfants/Parents, conseils de structure...
<b>Favoriser le développement harmonieux de l'enfant</b>	Soutenir l'offre d'éveil et la recherche d'autonomie	Renforcer, par sa spécificité la cohérence éducative du territoire, en se rendant complémentaire des partenaires du territoire.	Cohérence des actions, services, structures du territoire. Pluralité, complémentarité du territoire	Partenariats, collectifs, réseaux, mutualisation des moyens
		Soutenir la continuité éducative		

### 1.3 Les objectifs liés au Contrat Enfance Jeunesse

Au regard du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 signé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Créonnais, l'Association s'engage à :

- Maintenir des capacités d'accueil annuelles par structure supérieures ou égales aux capacités d'accueil contractualisées, mentionnées dans les fiches actions reproduites ci-après par structure.
- Maintenir des taux d'occupation des structures supérieurs ou égaux à 70% des capacités d'accueil
- Signaler à la Communauté de Communes tout changement ou empêchement justifié dans les délais impartis pour les bilans quantitatifs et qualitatifs annuels
- Signaler à la Communauté de Communes toute modification liée au fonctionnement des structures dans un délai minimum de 6 mois avant le changement, notamment les modifications apportées au règlement intérieur, aux projets éducatifs des établissements, aux horaires de fonctionnement et jours d'ouverture, aux capacités d'accueil des structures.
- Communiquer à la Communauté de Communes l'ensemble des pièces relatives à la contractualisation avec la CAF et la MSA.

## **2. LES STRUCTURES:**

La Communauté de Communes décide par délibération l'octroi d'une subvention annuelle ventilée en interne par l'Association en fonction des actions menées ci-dessous.

En raison des conditions d'attribution financières des organismes autres que la Communauté de Communes, notamment celles requises par la CAF, la ventilation est examinée par la commission compétente de la Communauté de Communes qui peut être amenée à définir en concertation avec l'association une grille de financement communautaire.

### **Les établissements Multi accueils :**

L'objectif des structures est d'accueillir des enfants de moins de 4 ans, en l'absence de leur tuteur légal, sur un temps défini à l'heure.

Le principe est de mettre à disposition des familles un service composé d'un espace et d'un encadrement organisé, sécurisant et épanouissant pour leurs enfants, âgés de 3 mois à 4 ans.

Le tarif appliqué est calculé sur la base des ressources du foyer correspondant au barème de taux d'effort édicté par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Les objectifs sont d'assurer une qualité d'accueil répondant aux attentes et aux besoins des familles, de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, de garantir sa sécurité, de favoriser les acquisitions psychomotrices du jeune enfant et de permettre sa socialisation.

Les structures mettent en place à partir de la rentrée 2014 la fourniture de couches afin d'être en parfaite conformité avec la réglementation de la Prestation de Service Unique versée par la CAF et la MSA. L'association s'engage à suivre de façon très rigoureuse l'écart d'actes entre les heures facturées et réalisées afin de bénéficier du montant maximum de la PSU, qui a été neutralisé sur les fiches actions du contrat enfance jeunesse reproduites ci-après par structures.

### **Le Relais Parents Assistantes Maternelles l'OAPE :**

L'association est gestionnaire d'un relais parents assistantes maternelles animé par deux animatrices qualifiées représentant un équivalent temps plein et demi. Le contrat de projet du service a été validé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour la période 2014-2017.

« Le Mobile », est un lieu de vie et d'information qui a pour vocation de promouvoir et valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le), la mise en relation des parents avec ceux (elles)-ci.

Un lieu où professionnel(le)s de l'accueil à domicile, parents et enfants se rencontrent, s'expriment, échangent des savoirs et tissent des liens sociaux.

Parmi ses missions, Le Relais « Le Mobile » a celle de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile.

« L'Ombilic », lieu unique d'information, centralise toutes les demandes de places d'accueil du jeune enfant sur la Communauté de Communes du Créonnais.

Il a pour objectif d'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil jusqu'à l'aboutissement d'une solution la mieux adaptée à leurs besoins et au bien-être de l'enfant.

L'accès à ce lieu et ses services sont libres, gratuits, dépourvus de toutes missions de contrôle et de hiérarchie et se doit de rester neutre.

## **2.1 La Maison de Lise à Lorient Sadirac**

Cette structure offre une possibilité d'accueil occasionnel et régulier de **22 places**.

L'année 2013 a servi de référence à la construction des données d'activités en lien avec les données financières pour l'élaboration du nouveau du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017.

### **Données d'activités prévisionnelles telles qu'elles sont inscrites au Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017**

Année	2009	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de jours	227	240	240	240	240	240
Amplitude/ jour	11	10,95	10,95	10,95	10,95	10,95
TT Heures / an	2497	2627	2627	2627	2627	2627
Nombre de places	20	22	22	22	22	22
Capacité d'accueil retenue	49940	56434	54934	54934	54934	54934
Total actes payés	37056	42592	40761	40761	40761	40761
Taux d'occupation	74,2	75,47	74.2	74.2	74.2	74.2

Pour l'exercice 2013 le total des charges de la structure s'est élevé à 332 962€ avec un excédent de fonctionnement de 12 981€. Les charges de personnel étaient de 249 826€ soit 72.5% du total des charges.

**La subvention de la CCC était de 95 239€ plus une mise à disposition des locaux à titre gracieux représentant 28 400€. Le cofinancement de la CCC en 2013 représente 37% du budget.**

Les participations familiales ont représenté 81 326€ soit 24% ; la prestation de service unique versée par la CAF a été de 107 919€, celle de la MSA de 4 351€ soit 34% des recettes de la structure.

Prévisionnel avec la PSU bonifiée / Taux de facturation < 107%

MAISON DE LISE	2014	2015	2016	2017
PSU BONIFIEE	114 524 €	128 104 €	138 391 €	148 679 €
AUGM/ PSU 2013	+ 6 524 €	+ 20 374 €	+ 30 661 €	+ 40 949 €

Pour l'exercice 2014, la part de la subvention communautaire attribuée spécifiquement au fonctionnement de la Maison de Lise est de 90 000€.

Le bilan de la structure est étudié annuellement par les services de Communauté de communes sur les bases de l'annexe 3 (évaluation) qui est communiquée au 10 février N+1. Au regard de ce bilan, du compte de résultat de l'année N et du prévisionnel N+1 travaillé par l'association une proposition de subvention pour l'année N+1 sera formulée en lien avec les possibilités budgétaires de la Communauté de Communes.

## **2.2 Trois P'tits Tours à Madirac**

Cette structure offre une possibilité d'accueil occasionnel et régulier de **20 places**.

Les jours et horaires d'ouverture sont :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pour une moyenne de 230 jours d'ouverture annuelle.

#### Les données d'activités prévisionnelles

Années	2009	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de jours	231	232	232	232	232	232
Amplitude par jour	11	11	11	11	11	11
Heures d'ouverture par an	2519	2552	2552	2552	2552	2552
Nombre de places	20	20	20	20	20	20
Capacité d'accueil retenue	50380	49965	45738	45738	45738	45738
Nb total d'actes payés	38903	37905	32292	32292	32292	32292
Taux d'occupation	77,21	75,86	70.6	70.6	70.6	70.6

Pour l'exercice 2013 le total des charges de la structure s'est élevé à 312 773€ avec un déficit de fonctionnement de 3 390€. Les charges de personnel étaient de 249 522€ soit 79.7% du total des charges.

**La subvention de la CCC était de 95 640€ plus une mise à disposition des locaux à titre gracieux représentant 23 599€. Le cofinancement de la CCC en 2013 représente 39% du budget.**

Les participations familiales ont représenté 65 323€ soit 21% ; la prestation de service unique versée par la CAF a été de 99 942 €, et de 7 384€ de la MSA soit 35% des recettes de la structure.

#### Prévisionnel avec la PSU bonifiée / Taux de facturation < 107%

3 PETITS TOURS	2014	2015	2016	2017
PSU	107 192€	116 027 €	124 862 €	133 697 €
AUG/ PSU 2013	+ 7 250 €	+ 16 085€	+ 24 920 €	+ 33 755 €

Pour l'exercice 2014, la part de la subvention communautaire attribuée spécifiquement au fonctionnement des Trois Petits Tours est de 110 000 €. Le bilan de la structure est étudié annuellement par les services de Communauté de communes sur les bases de l'annexe 3 (évaluation) qui est communiquée au 10 février N+1. Au regard de ce bilan, du compte de résultat de l'année N et du prévisionnel N+1 travaillé par l'association une proposition de subvention pour l'année N+1 sera formulée en lien avec les possibilités budgétaires de la Communauté de Communes.

### **2.3 Pirouette à Créon**

Cette structure offre une possibilité d'accueil occasionnel et régulier de **30 places**.

Les jours et horaires d'ouverture sont :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pour une moyenne de 230 jours d'ouverture annuelle.

#### Données d'activités prévisionnelles

Années	2009	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de jours / an	229	232	232	232	232	232

Amplitude par jour	11	11	11	11	11	11
Nombre d'heures par an	2519	2552	2552	2552	2552	2552
Nombre de places	30	30	30	30	30	30
Capacité d'accueil retenue	69616	69943	68607	68607	68607	68607
Nb total d'actes payés	49981	48466	48 400	48400	48400	48400
Taux d'occupation	71,79	69,29	70.5	70.5	70.5	70.5

Pour l'exercice 2013 le total des charges de la structure s'est élevé à 411 543 € avec un déficit de fonctionnement de 13 655€. Les charges de personnel étaient de 341 390€ soit 83% du total des charges.

**La subvention de la CCC était de 143 480€ plus une mise à disposition des locaux à titre gracieux représentant 6 627€. Le cofinancement de la CCC en 2013 représente 37% du budget.**

Les participations familiales ont représenté 62 720 € soit 16% ; la prestation de service unique versée par la CAF a été de 142 974 €, et de 16 435€ de la MSA soit 39% des recettes de la structure.

Prévisionnel avec la PSU bonifiée / Taux de facturation < 107%

PIROUETTE	2014	2015	2016	2017
PSU BONIFIEE	148 483 €	165 359 €	176 429 €	187 499 €
AUGM / PSU 2013	+ 5 509€	+ 22 385 €	+ 33 455 €	+ 44 525 €

Pour l'exercice 2014, la part de la subvention communautaire attribuée spécifiquement au fonctionnement de Pirouette est de 152 000€.

Le bilan de la structure est étudié annuellement par les services de Communauté de communes sur les bases de l'annexe 3 (évaluation) qui est communiquée au 10 février N+1. Au regard de ce bilan, du compte de résultat de l'année N et du prévisionnel N+1 travaillé par l'association une proposition de subvention pour l'année N+1 sera formulée en lien avec les possibilités budgétaires de la Communauté de Communes.

Cette structure va bénéficier de travaux importants sur les exercices 2015 et 2016 en conformité avec les attendus de la PMI qui a formulé certaines préconisations.

## **2.4 La Toupie à Baron**

Cette structure offre une possibilité d'accueil de **20 places**.

Ce mode d'accueil fonctionne sur une capacité de 11 places en accueil collectif pour une amplitude d'ouverture journalière de 9 heures de 9h à 17h et 9 places en accueil familial dont l'amplitude est de 7h à 20h.

Données d'activités prévisionnelles

Années	2009	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de jours	229	232	232	232	232	232
Amplitude par jour	9	9	9	9	9	9
Nombre d'heures par an	2061	2088	2088	2088	2088	2088
Nombre de places	30	20	20	20	20	20
Capacité d'accueil retenue	50652	37800	41300	41300	41300	41300

Nb total d'actes payés	35282	31230	31500	31500	31500	31500
Taux d'occupation	69,65	82,62	76.27	76.27	76.27	76.27

Pour l'exercice 2013 le total des charges de la structure s'est élevé à 281 425 € avec un déficit de fonctionnement de 483€. Les charges de personnel étaient de 229 722€ soit 82% du total des charges.

**La subvention de la CCC était de 105 636 € plus une mise à disposition des locaux à titre gracieux représentant 16 062 €. Le cofinancement de la CCC en 2013 a représenté 44% du budget.**

Les participations familiales ont représenté 54 554 € soit 20% ; la prestation de service unique versée par la CAF a été de 81 078 €, et de 6 358€ de la MSA soit 31% des recettes de la structure.

Prévisionnel avec la PSU bonifiée / Taux de facturation < 107%

LA TOUPIE	2014	2015	2016	2017
PSU	87 635 €	94 880 €	102 125 €	109 370 €
AUGM/ PSU 2013	+ 6 557 €	+ 13 802 €	+ 21 047 €	+ 28 292 €

Pour l'exercice 2014, la part de la subvention communautaire attribuée spécifiquement au fonctionnement de la Toupie est de 107 000 €.

Le bilan de la structure est étudié annuellement par les services de Communauté de communes sur les bases de l'annexe 3 (évaluation) qui est communiquée au 10 février N+1. Au regard de ce bilan, du compte de résultat de l'année N et du prévisionnel N+1 travaillé par l'association une proposition de subvention pour l'année N+1 sera formulée en lien avec les possibilités budgétaires de la Communauté de Communes.

## **2.5 Le Relais Assistantes Maternelles Le Mobile et le Service L'Ombilic**

Le fonctionnement du RAM et de l'OAPE a été validé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour la période 2014-2017, le contrat de service ayant été travaillé en lien avec la Communauté de communes.

Prévisionnel d'activité	2009	2013	2014	2015	2016	2017
Durée de travail hebdo	52h30	52h30	52h30	52h30	52h30	52h30
Nombre d'Etp	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Qualification de(s) l'animateur(s)	EJE	EJE	EJE	EJE	EJE	EJE

La Communauté de communes a attribuée 30 000€ de subvention en 2014 pour le fonctionnement du RAM.

Au regard des évolutions en cours concernant à la fois les réglementations de l'accueil de la Petite Enfance et les travaux internes à l'association, des rencontres régulières entre l'association et les services de la Communauté de communes sont organisées. En fonction des orientations qui seront prises, il sera possible de les inscrire par avenant à la présente convention d'objectifs.

Fait à Créon, le 14/01/15



Madame la Présidente de la  
Communauté de Communes du Créonnais

Monsieur le Président de l'Association  
La Ribambule